



Le logement

Les personnes en situation de handicap peuvent retrouver les informations sur le logement (logement accessible, adaptation du logement, aides...)

Pouvoir vivre dans son logement lorsqu'on est une personne en situation de handicap est important. Pour cela, il existe des aides au maintien à domicile.

Les aides au maintien à domicile

En fonction de la situation de la personne en situation de handicap, les Centres départementaux d'action sociale (CDAS), lieux d'accueil de proximité du Conseil départemental du Finistère renseignent sur les aides au maintien à domicile (soins, aide-ménagère etc.)

A Brest métropole, cinq Centres départementaux d'action sociale sont répartis sur le territoire :

CDAS Bellevue
13 place Napoléon III
29200 Brest
Tél. : 02 98 47 08 09

CDAS Rive droite
25 rue Anatole France
29200 Brest
Tél. : 02 98 45 16 54

CDAS Lambézellec
Place de Bretagne
29200 Brest
Tél. : 02 98 03 39 52

CDAS Saint Marc
41 rue Sébastopol
29200 Brest
Tél. : 02 29 61 29 29

CDAS Le Relecq-Kerhuon
12 rue Brizeux
29480 Le Relecq-Kerhuon
Tél. : 02 98 28 28 99

Le soutien à domicile

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de votre commune d'habitation est le lieu le plus proche pour vous informer et vous aider dans votre vie de tous les jours:

- > [portage de repas à domicile](#),
- > aide sociale légale,
- > accompagnement pour les démarches administratives etc.

Chaque commune de la métropole a son Centre communal d'action sociale (CCAS):

Bohars
CCAS - Mairie de Bohars
1 rue Prosper Salaun
Tél. : 02 98 03 59 63
affaires-sociales@mairie-bohars.fr

Brest
CCAS - Service maintien à domicile
253 rue Jean-Jaurès
Tél. : 02 98 33 21 66
antenne-ctic@ccas-brest.fr
www.ccas.brest.fr

Gouesnou

Guilers

Gouesnou
CCAS - Mairie de Gouesnou
Place des fusillés
Tél. : 02 98 07 28 83
social@gouesnou.fr

Guilers
CCAS - Mairie de Guilers
16 rue Charles de Gaulle
Tél. : 02 98 07 61 52
ccas@mairie-guilers.fr

Guipavas
CCAS - Maison des Solidarités
11 rue amiral Troude
Tél. : 02 98 32 88 33
ccas@mairie-guipavas.fr

Le Relecq-Kerhuon
CCAS - « Ti Skoazell »
Mairie du Relecq-Kerhuon
1 place de la Libération
Tél. : 02 98 28 44 96
ccas@mairie-relecq-kerhuon.fr

Plougastel-Daoulas
CCAS - Mairie de Plougastel
1 rue Jean Fournier
Tél. : 02 98 37 57 52
ccas@mairie-plougastel.fr

Plouzané
CCAS - Mairie de Plouzané
Place Angela Duval BP 7
Tél. : 02 98 31 95 42
service.ccas@ville-plouzane.fr

L'aménagement et l'adaptation de son logement

En fonction de son handicap, il faut parfois aménager et adapter son domicile.

Si vivre à domicile n'est pas ou plus possible, il est possible d'obtenir un logement accessible et adapté.

A Brest métropole, différents interlocuteurs peuvent répondre à ces questions de logement que l'on soit propriétaire ou locataire.

[La Maison départementale des personnes handicapées](#) (MDPH) renseigne et oriente.

L'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) renseigne sur les droits, la fiscalité, le financement en matière de logement.

[ADIL](#)

14 boulevard Gambetta 29200 Brest
Tél. : 02 98 46 37 38

L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) accorde des subventions pour:

- > la réhabilitation et l'amélioration des résidences principales de plus de 15 ans,
- > pour des travaux de mise aux normes,
- > pour des travaux de décence ou pour améliorer l'accessibilité ou l'adapter au handicap.

[Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat \(ANAH\)](#)

3 Square Marc Sangnier
CS 41925
29219 Brest cedex 2
Tél. : 02 98 38 45 00
ddtm-sh-anah@finistere.gouv.fr

SOLIHA : association pour l'amélioration, l'adaptation de l'habitat délivre des conseils technique et financier pour l'amélioration de l'habitat et la mise en accessibilité. Elle propose également une visite conseil, un diagnostic pour définir et évaluer les travaux nécessaires et aide à la recherche de financements.

SOLIHA, Solidaires pour l'habitat
2 rue de Denver
29200 BREST
Tél. : 02 98 44 85 76
info.brest@solihha.fr

Il est également possible de bénéficier d'un crédit d'impôt en cas de dépenses d'équipements :

[Guide des droits et démarches : Impôt sur le revenu - Équipement de l'habitation principale \(crédit d'impôt\)](#)

Obtenir un logement accessible et adapté dans le parc social

Les demandes de logement locatif social accessible et adapté peuvent être effectuées auprès des bailleurs sociaux. Lors de la demande de logement social, si la personne est en situation de handicap, ne pas oublier de compléter la partie prévue à cet effet.

A retrouver la liste des bailleurs sociaux dans la rubrique [Se loger, construire](#).

- > La demande peut se faire en ligne via un lien unique : www.demandelogement29.fr. Lorsque vous faites votre demande de logement social, n'oubliez pas de préciser s'il y a des personnes en situation de handicap dans votre foyer et de quel type de handicap il s'agit.
- > La demande peut également se faire sous format papier en remplissant le formulaire Cerfa de demande de logement social : formulaire Cerfa N°14069*03 (format.pdf). Il est important de bien remplir la partie "Complément à la demande de logement social, logements adaptés au(x) handicap(s) et à la perte d'autonomie".

Structures d'hébergement

Il existe plusieurs types d'hébergements des adultes handicapés, en fonction du degré d'autonomie des personnes :

- > foyers de vie,
- > foyers occupationnels pour adultes,
- > foyers d'accueil médicalisés, foyers d'hébergement,
- > services d'accompagnement et de suivi en logement autonome (SAS en logement autonome)
- > etc.

L'orientation vers ces structures ou services relève de la [Maison départementale des personnes handicapées \(MDPH\) du Finistère](#).

Il existe également des foyers d'hébergement pour les travailleurs handicapés destinés à l'hébergement et l'accompagnement des adultes handicapés qui exercent une activité professionnelle.

Il existe plusieurs associations proposant un logement et de l'accueil pour les personnes en situation de handicap. Retrouvez-les dans l'annuaire des associations.

En savoir +

Toutes les informations sur ce qui concerne l'hébergement d'une personne en situation de handicap (hébergement temporaire, hébergement en foyers etc.) sont disponibles sur le site service-public.fr.

Commentaires

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

 

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)
Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h /18h
Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi de 8h à 18h
Samedi de 8h30 à 12h30